
Procès-verbal de l'assemblée publique

Commission permanente
sur les finances et l'administration

Le jeudi 2 juin 2011 à 19 h 00
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Sammy Forcillo, président
M. Pierre Lampron, vice-président
M. Peter Trent, vice-président
Mme Andrée Hénault
M. Peter McQueen
Mme Marie Potvin
M. François Robillard
M. André Savard
Mme Lili-Anne Tremblay
M. Bertrand Ward

ABSENT

M. Robert Coutu

INVITÉS

M. Jacques Bergeron, vérificateur général
M. Robert Duquette, vérificateur général adjoint
M. Serge Vaillancourt, vérificateur général adjoint

Trois citoyens et cinq journalistes sont présents.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président déclare l'assemblée ouverte à 19 h et en explique le déroulement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Ward, appuyée par M. Lampron, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 Procès-verbal de l'assemblée publique conjointe du 9 juin 2010

Sur une proposition de M. Ward, appuyée par M. Lampron, le procès-verbal de l'assemblée publique du 9 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

3.2 Procès-verbal de l'assemblée publique de la commission du conseil d'agglomération du 16 juin 2010

Sur une proposition de Mme Hénault, appuyée par M. Ward, le procès-verbal de l'assemblée publique du 16 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

3.2 Procès-verbal de l'assemblée publique de la commission du conseil municipal du 22 juin 2010

Sur une proposition de Mme Tremblay, appuyée par Mme Potvin, le procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

4. Présentation du rapport 2010 du vérificateur général

M. Bergeron présente un résumé de son rapport à l'aide d'une présentation assistée par ordinateur. Il souligne d'entrée de jeu que la situation du Bureau du Vérificateur général (BVG) s'est améliorée en ce qui a trait aux postes comblés, passant de 33 à 35 en 2010. Il rappelle ensuite le dossier de la ligne éthique et son transfert, en mars dernier, au Service du contrôleur général. Le BVG assure le suivi des 54 signalements en cours d'analyse au moment du transfert, ce qui nécessitera un budget supplémentaire pour 2011.

M. Bergeron présente un tableau montrant l'état des recommandations du BVG au fil des ans. Il en ressort que 74 % des recommandations ont été réalisées et que 14 % sont en cours de réalisation.

Seulement 25 recommandations sur 983 n'ont pas été réalisées, dont une relative à la création d'une politique sur la classification de l'information par la Direction générale. M. Bergeron juge cette recommandation fondamentale dans la gestion adéquate de la sécurité de l'information.

Le vérificateur général aborde ensuite les mandats de vérification exécutés en cours d'année.

Délivrance des permis aux cafés-terrasses

Le BVG s'est penché sur quatre arrondissements pour vérifier si les permis sont autorisés et délivrés selon les exigences réglementaires, si les frais sont correctement perçus et si le processus de délivrance se déroule bien. La vérification a permis de constater que dans un cas (arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie), plusieurs commerçants opèrent sans permis et des permis sont délivrés avant la facturation des frais d'occupation. L'arrondissement a proposé des mesures pour redresser la situation.

Entente d'achat collective pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau

Les arrondissements et les services centraux peuvent utiliser cette entente pour effectuer leurs acquisitions. À l'été 2009, un appel d'offres a été lancé pour le renouvellement de l'entente. Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire conforme qui est le même depuis 17 ans. La vérification a porté sur le processus d'adjudication du contrat et sur la correspondance entre les prix facturés et ceux prévus à l'entente.

Le BVG a constaté que la Ville ne peut recenser l'historique détaillé des fournitures acquises et doit se fier aux rapports mensuels du fournisseur qui a le contrat. De plus, aucun rapport de consommation n'a été joint aux documents d'appel d'offres, ce qui fait que seul le fournisseur actuel possédait cette information. Le BVG juge que l'adjudicataire était donc largement favorisé car il connaissait les habitudes de consommation de la Ville et pouvait donc procéder à des analyses préalables pour déterminer son offre de prix. Le prix de l'adjudicataire a été 60 % moins cher que celui du deuxième soumissionnaire.

La vérification a aussi permis de constater que la liste des produits à forte consommation représente seulement 15 % des achats totaux effectués auprès du fournisseur en 2008. De plus, les unités d'affaires se procurent des articles qui sont exclus de l'entente et ne bénéficient donc pas des escomptes proposés par l'adjudicataire. LE BVG constate que la surveillance par la Ville des prix soumis par le fournisseur est défailante.

Gestion des allocations automobiles

En 2009, 1502 employés ont bénéficié d'une allocation automobile pour un montant de 3,6 M\$. La vérification des dossiers d'autorisation ne montre aucun résultat d'une quelconque analyse formelle des besoins réels de verser une allocation automobile. Dans l'échantillon consulté, aucun contrôle particulier n'a été instauré pour s'assurer que les employés transmettent les formulaires requis afin de justifier les déplacements. Ceci empêche également la compilation de renseignements de gestion pertinents pour évaluer le bien-fondé de reconduire ou non une allocation.

Considérant que plusieurs détenteurs d'une allocation ont parcouru un nombre de kilomètres moins élevé que le kilométrage de base couvert par l'allocation (11 % des détenteurs n'ont rapporté aucun kilométrage), le BVG estime que la Ville pourrait réaliser une économie de 1,5 M\$ annuellement en optant pour un remboursement en fonction du nombre kilomètres parcourus. La comparaison avec les politiques appliquées dans cinq grands organismes montre aussi que le coût réel pour la Ville pourrait être grandement diminué si on appliquait les politiques de ces organismes.

Gestion des subventions

Le BVG voulait s'assurer que les unités d'affaires entreprennent les démarches nécessaires auprès des gouvernements pour bénéficier des subventions auxquelles la Ville a droit. Une vérification a donc porté sur certains programmes d'aide gouvernementale actifs en 2010. Le BVG constate d'abord qu'il n'y a pas de processus formel, structuré et organisé visant à uniformiser la gestion des subventions et que chaque unité a ses propres pratiques en cette matière.

Dans le cas de Imaginer – Réaliser Montréal 2025, le risque de ne pas atteindre un taux d'utilisation de 100 % des subventions est très important, car l'atteinte est fonction de la réalisation effective de deux projets (Havre de Montréal et Place du Canada). Le risque est difficile à gérer parce que les deux projets présentent une marge de manœuvre nulle et un cheminement critique qui ne tolère aucun retard.

Dans le cas des programmes de subventions liés aux infrastructures sportives et récréatives, le BVG constate qu'il n'y a pas de processus formel de traitement des demandes ni de guide visant à encadrer la gestion des demandes de subventions et les protocoles d'entente. Les délais de transmission des demandes sont longs et le suivi n'est pas fait de façon systématique par les requérants.

Enfin, pour ce qui est du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS), la programmation des travaux s'étend au-delà de la date butoir de 2013 pour quelque 26,8 M\$, ce qui permettrait de réclamer 2 M\$ de subventions. Cependant, les représentants du Service de l'eau n'ont pu fournir une preuve de la prolongation de l'entente pour une année supplémentaire.

Plan de réalisation des travaux d'infrastructures à la Division des ponts et tunnels

L'inventaire des ponts et tunnels de la Ville compte près de 600 ouvrages d'art et structures connexes, dont 65 % ont plus de 50 ans. En septembre 2010, on estimait à 82 M\$ par an pendant 10 ans le montant nécessaire pour atteindre un seuil de 85 % des actifs en bon état. Le BVG s'est intéressé à la priorisation des interventions, au partage des responsabilités en fonction des compétences (Ville, agglomération, arrondissements) et à l'analyse du processus de planification.

Le BVG a constaté que :

- la Division des ponts et tunnels voit à la planification et à la gestion de toutes les activités d'investissement sans distinction des structures situées sur le réseau local relevant des arrondissements, ce qui amène une situation de non-conformité ;
- certaines données ne peuvent être disponibles car des plans «tel que construit» sont manquants;
- les cibles établies n'ont pas été respectées en 2010 et risquent de ne pas l'être en 2011 ;
- le système de gestion des données ne répond pas adéquatement aux besoins ;
- les activités d'entretien, de réparation et de réfection ne sont pas intégrées dans le cadre d'une stratégie globale d'intervention ;
- il n'y a pas d'analyse systématique des coûts-bénéfices de la réalisation des travaux au moment prévu, ni d'évaluation des coûts générés par le report des projets ;
- les niveaux de service et d'investissement à long terme n'ont jamais été entérinés clairement et spécifiquement par les instances de la Ville.

Projets de développement du Quartier des spectacles

Le BVG a examiné trois projets : le 2-22 Sainte-Catherine Est, le quadrilatère Saint-Laurent et l'édicule Saint-Laurent. La vérification a porté sur les années 2005 à 2010 et a consisté à s'assurer que les démarches de développement des projets étaient clairement définies et conformes aux lois et règlements, que les contrôles étaient appropriés et les démarches bien documentées.

Le BVG a constaté que :

- le mandat a été octroyé par le maire de l'arrondissement de Ville-Marie, alors que la loi prévoit qu'un maire ne peut octroyer de contrats sauf en cas de force majeure ;
- la Ville n'a pas lancé d'appel de propositions de promoteurs et a accordé le mandat à un organisme à but non lucratif (OBNL) ;
- pris isolément, le projet du 2-22 ne répond pas aux critères établis en ce qui a trait à la rentabilité financière
- des décisions importantes ont été prises avant même les résultats des études de rentabilité qui n'ont pas été mises à jour depuis quatre ans malgré l'évolution du dossier ;
- les orientations quant aux enjeux patrimoniaux ne sont pas clairement établies ;
- la revue de l'état d'avancement des trois projets indique un risque important de retard.

Sécurité des Active Directory (AD)

L'Active Directory permet une gestion centralisée de la sécurité et des codes d'accès aux ordinateurs. Il répertorie tous les éléments du ou des réseaux (codes d'accès, postes de travail, imprimantes, etc.). La gestion et la configuration sécuritaire de l'AD sont des éléments essentiels à la sécurité du réseau de la Ville. Le BVG a vérifié si les mécanismes de gestion et de configuration de l'AD sont en place et adéquats.

Le BVG a constaté qu'il y avait plusieurs AD au sein du réseau informatique de la Ville. Les impacts d'une telle situation sont multiples : difficultés à maintenir un niveau de sécurité homogène, difficultés à établir un plan de relève informatique efficace et augmentation des coûts de gestion et d'infrastructure. De plus, les fichiers journaux ne sont pas envoyés systématiquement dans un serveur dédié où les administrateurs de système auraient accès en lecture seulement et ne pourraient pas les modifier. Le BVG a aussi noté des faiblesses quant aux logiciels antivirus, aux mots de passe et autres paramètres de sécurité et aux grand nombre de comptes privilégiés à accès illimité sans réelle justification.

Tests d'intrusion physique

Le BVG a voulu s'assurer de la présence de mécanismes de contrôle pour empêcher les intrus d'accéder à des actifs critiques. Des tests d'intrusion ont été menés dans 31 sites ciblés. Les intrusions ont été réussies en tout ou en partie dans 23 sites, soit 74 % de l'ensemble. En raison de la criticité des sites, le rapport n'identifie nommément aucun site. Ces faiblesses de sécurité sont extrêmement préoccupantes pour le vérificateur général, notamment face aux possibilités d'actes de sabotage, de terrorisme, de vols d'informations confidentielles ou d'équipement.

Projet Faubourg Saint-Laurent – vente du terrain de la phase III

En février 2010, le conseil municipal a approuvé la vente du terrain de la phase III du projet Faubourg Saint-Laurent pour un prix de 1,5 M\$. Le conseil a avait initialement approuvé un accord de développement en 1999. Le terrain de la phase III devait à l'origine être vendu au plus tard le 22 mars 2003. Suite à sa vérification, le BVG a fait entre autres les constats suivants :

- manque de fermeté de la part de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour faire appliquer les clauses de l'accord de développement et en assurer le suivi ;

- grande tolérance envers le promoteur, ce qui a eu pour effet d'apporter deux amendements à l'accord de développement (2001 et 2004) et de permettre au promoteur de déposer deux offres d'achat non respectées ;
- le prix de vente établi aux fins de l'acte de vente de février 2010 aurait été sous-estimé et ne représentait qu'une fraction du coût d'acquisition, ce qui a entraîné une perte financière importante et réelle (ce pattern serait similaire pour les deux autres terrains vendus précédemment).

Le vérificateur général présente ensuite un certain nombre de commentaires et de recommandations relatifs au fonctionnement du BVG. Il rappelle d'abord les intrusions dans ses communications électroniques et la requête déposée en Cour supérieure. Conséquence de ces intrusions, deux dossiers de vérification n'ont pu être complétés à temps pour le rapport annuel (Bixi et projet de remplacement de la Commande centralisée à la STM). M. Bergeron recommande au conseil d'appuyer le principe d'un réseau informatique indépendant pour le BVG, d'adopter une motion visant le déménagement à court terme du Service du contrôleur général et de donner des instructions à la Direction générale pour que les enquêtes du contrôleur général soient adéquatement encadrées.

Suite à l'opinion d'audit avec réserve du vérificateur externe sur les comptes du BVG, M. Bergeron considère que la firme est allée au-delà de son mandat et recommande de lui donner instruction de respecter le mandat qui lui est confié.

Considérant que le champ de responsabilité du BVG s'étend maintenant au périmètre comptable de la Ville, M. Bergeron recommande que son budget soit calculé sur la base du budget de fonctionnement de la Ville ainsi que de ceux de l'ensemble des organismes dont il a la responsabilité de vérifier les comptes et les affaires.

En ce qui a trait au contrat de services professionnels pour la vérification externe, M. Bergeron recommande au conseil de prendre les dispositions pour s'assurer que l'exécution du mandat convenu avec la firme externe respecte les conditions de l'appel d'offres dans l'optique d'atteindre les objectifs de transfert d'expertise et de coûts en découlant.

M. Bergeron recommande aussi que l'excédent au budget de fonctionnement du BVG pour 2010 soit affecté à son budget de 2011 et qu'il en soit ainsi à l'avenir.

Compte tenu du transfert de la ligne éthique au Service du contrôleur général et des dossiers encore actifs qui demeurent sous la responsabilité du BVG, M. Bergeron prévoit demander un budget additionnel pour le traitement des signalements en cours au moment du transfert de la ligne éthique.

5. Période de questions et de commentaires du public

Aucun citoyen n'est inscrit.

6. Période de questions des membres de la commission

Le président invite les membres à poser leurs questions à tour de rôle.

Mme Tremblay s'intéresse à l'entente d'achat collective pour les articles de bureau. Elle constate que les règles ont été respectées et que le plus bas soumissionnaire conforme, le même depuis des années, a été retenu. Quelles sont les pistes de solution pour permettre une vraie concurrence et garantir à la Ville les meilleurs résultats? M. Duquette explique que, dans ce dossier, le fait que l'adjudicataire soit le seul à posséder un historique de la consommation de la Ville lui confère un avantage certain. Tous les soumissionnaires devraient avoir accès à ces renseignements.

Mme Tremblay demande à M. Bergeron qu'est-ce qui, selon lui, a amené le contrôleur général à faire des intrusions dans ses courriels. M. Bergeron explique qu'il ne peut se prononcer là-dessus compte tenu que la légalité d'un tel geste devra être discutée devant la Cour.

M. McQueen demande si le BVG compte s'intéresser aux vols au sein des bâtiments municipaux, suite à son enquête sur les intrusions. A-t-on des données sur les coûts et sur le fait que la Ville ne fait pas de réclamation? M. Bergeron souligne que c'est une mission de vérification qui pourrait être éventuellement conduite.

Dans le dossier de la revitalisation urbaine de l'îlot Saint-Laurent et du contrat donné directement par l'ancien maire de Ville-Marie, M. McQueen demande s'il faut parler de geste illégal. M. Duquette est d'avis qu'il faudrait parler de faute grave dans ce cas.

M. McQueen réagit à la vente de gré à gré du terrain du 2-22 Sainte-Catherine. La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) n'aurait-elle pas dû y aller avec un appel public de propositions? M. Duquette est d'avis qu'on aurait pu considérer cette voie.

Considérant la demande du BVG d'avoir un réseau informatique autonome, Mme Potvin veut connaître la situation des vérificateurs provincial et fédéral à ce chapitre. M. Bergeron ne connaît pas la réponse.

Mme Potvin demande si le BVG n'est pas inquiet de voir que 25 recommandations soient restées lettre morte. M. Vaillancourt explique qu'il n'est pas inquiétant de voir que certaines recommandations dont la portée était modeste aient été ignorées par l'administration. Il est cependant préoccupé de voir que celle portant sur la classification des documents n'ait pas eu suite depuis 2006, malgré un projet préparé en ce sens.

M. Robillard explique sa perplexité face au dossier du faubourg Saint-Laurent. Il reconnaît que l'immobilier est un monde particulier, mais il constate qu'il ne semble pas y avoir eu d'attention particulière portée par l'administration à l'évolution des valeurs marchandes dans le cas des terrains vendus. Le BVG ne devrait-il pas proposer des méthodes d'analyse ou un modèle pour traiter ce type de dossiers. M. Duquette explique que le BVG expose un certain nombre d'éléments et qu'il appartient à la DSTI d'établir un modèle de gestion en s'en inspirant.

M. Robillard demande si la structure de gouvernance ne serait pas la cause des failles dans le suivi des interventions sur des équipements critiques comme les ponts et tunnels. M. Duquette affirme qu'il y a un problème lié aux compétences des niveaux de gouvernance. Souvent, les compétences appartiennent aux arrondissements et les budgets se trouvent à la ville centre. Cela affecte la coordination et le suivi des interventions. Des rapports d'interventions systématiques font partie des solutions mises de l'avant par la Ville pour corriger cette situation.

M. Lampron reconnaît que, quantitativement, le taux de suivi des recommandations du BVG est fort satisfaisant. Mais qu'en est-il du point de vue qualitatif? M. Duquette est d'avis que le résultat est qualitativement satisfaisant dans la mesure où la majorité des 25 recommandations ignorées sont de moindre importance. La question de la classification des documents vient assombrir un peu le tableau, compte tenu de son importance. M. Duquette explique par ailleurs que le BVG ne suit plus les recommandations ignorées après trois ans, sauf si elles sont jugées de première importance.

Dans le dossier du transfert de la ligne éthique, M. Lampron comprend que le BVG conserve les signalements reçus avant le transfert. Mais comment évaluer les besoins financiers supplémentaires du BVG pour traiter ces signalements, si on ne sait pas combien sont vraiment pertinents. M. Bergeron explique que Le BVG a toujours comme pratique de ne pas retenir les signalements non pertinents et d'inviter les personnes à s'adresser à une instance plus appropriée. M. Vaillancourt souligne que l'on pourrait fournir plus de détails sur les efforts requis pour traiter les 54 signalements identifiés. Certains ont déjà donné lieu à une mission de vérification alors que d'autres sont en phase d'analyse préliminaire. Habituellement, on évalue que l'effort par signalement représente une dépense de quelque 3 000 \$.

M. Savard reconnaît que le rapport du vérificateur soulève toujours quelques inquiétudes, mais il juge que le taux de recommandations suivies est impressionnant. Cela démontre que le BVG jouit d'une bonne écoute de l'administration.

Mme Hénault demande pourquoi la vérification sur les permis de cafés-terrasses a été limitée à quatre arrondissements : pourquoi pas les 19 arrondissements? M. Duquette explique que le BVG procède par échantillonnage, compte tenu que le temps et les ressources sont limités.

Par ailleurs, Mme Hénault comprend mal que des gens n'ayant pas déclaré de kilométrage durant une année puissent jouir d'une allocation automobile. Pour M. Duquette, ces situations sont possibles de diverses manières. Des employés peuvent recevoir une allocation et ne pas utiliser leur voiture dans le cadre de leur travail ou encore ne remplissent pas de formulaire. La vérification a aussi permis de constater des situations où une personne a changé de fonction et continue de recevoir une allocation même si ce n'est pas prévu dans son nouveau poste.

M. Ward demande s'il n'y a pas des formes de covoiturage entre des employés bénéficiant tous les deux d'une allocation automobile. M. Duquette indique que cette possibilité n'a pas été explorée.

M. Ward demande quand seront déposés les résultats de la vérification sur Bixi et si ce dossier sera soumis à la commission. M. Bergeron explique qu'il déposera son rapport au conseil municipal du 20 juin.

M. Trent s'étonne du coût de traitement très élevé des signalements de la ligne éthique. Comment cela se compare-t-il avec les signalements traités par le Service du contrôleur général ou encore avec d'autres villes où il y a des lignes éthiques? M. Vaillancourt explique qu'il est sûrement possible d'obtenir le coût par signalement chez le contrôleur général. Il ajoute que le coût au bureau du BVG se compare tout à fait à ce qui a cours à Toronto et à Ottawa où des systèmes similaires sont en place.

M. Forcillo se dit heureux de constater qu'il y a eu une augmentation du nombre d'employés au BVG. Il revient sur une recommandation faite en 2010 relativement à la reconnaissance du BVG comme maître de stages. Ceci pourrait contribuer à attirer des jeunes diplômés.

En ce qui a trait aux tests d'intrusion physique dans certains édifices et bâtiments, M. Forcillo demande si la situation a été redressée depuis les vérifications. M. Bergeron indique que certaines mesures ont été entreprises, mais il attend les plans d'action concrets des unités d'affaires concernées. Le BVG pourrait éventuellement faire de nouveaux tests de vérification physique.

Faisant référence à la recommandation portant sur l'encadrement des enquêtes du Service du contrôleur général, M. Forcillo demande si le BVG a déjà fait des intrusions dans des courriels lors de ses missions de vérification. M. Bergeron souligne qu'il y a eu des enquêtes sur des personnes, dans le dossier des compteurs d'eau, qui ont conduit à des vérifications de courriels. Il explique qu'il s'agit du seul cas et que les vérifications de courriels ont été menées sur la base de mots clés et non au hasard.

Une discussion s'engage sur ces derniers propos du vérificateur général.

M. Forcillo se demande si le BVG peut se permettre de faire ce qu'il reproche à d'autres. M. Vaillancourt explique que le BVG peut entrer dans des courriels s'il a des motifs raisonnables de le faire. La loi le lui permet. M. Vaillancourt ajoute que le BVG demande un avis juridique avant de procéder pour s'assurer que les motifs sont raisonnables.

M. Robillard demande si on doit considérer un courriel comme n'importe quel document permettant de faire des analyses. M. Bergeron rappelle qu'en vertu de la *Loi des cités et villes*, le vérificateur a le droit de consulter tout document ou rapport qu'il juge nécessaire.

M. Forcillo demande si des courriels d'élus ont fait l'objet de lecture par le BVG. M. Bergeron souligne que seuls des courriels de fonctionnaires, dans le seul dossier des compteurs d'eau, ont été ouverts en procédant par mots clés. Il n'y a pas eu de «partie de pêche».

En réponse à M. Robillard, M. Bergeron réitère qu'il n'y a pas eu de lecture de courriels d'élus. Compte tenu de l'enquête policière en cours, il ne fera pas d'autres commentaires sur la question.

M. Robillard demande qui vérifie le BVG. M. Bergeron explique que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) vérifie les comptes et les contrats du BVG.

M. Lampron demande plus de détails sur la fonction de juricomptable. M. Vaillancourt explique que les juricomptables ont la compétence pour mener des enquêtes sur des allégations de fraude, d'irrégularités et de manquement à l'éthique.

M. Lampron demande si les enquêtes peuvent aller jusqu'à l'écoute électronique et à l'intrusion dans les courriels. Est-ce dans le mandat du BVG? M. Vaillancourt souligne que le BVG ne fait pas d'écoute électronique. En ce qui a trait à la lecture de courriels, il réitère les propos déjà tenus par M. Bergeron.

Mme Potvin demande si les intrusions dans les immeubles ont touché des bâtiments des arrondissements. M. Bergeron ne peut préciser les lieux visés pour des raisons de sécurité.

En réponse à Mme Potvin, M. Bergeron explique que le BVG n'est pas l'endroit le plus approprié pour la certification de maître de stages. Les besoins ne sont pas là. Le BVG a davantage besoin de spécialistes des technologies de l'information et d'optimisation des ressources.

M. Savard revient sur les demandes budgétaires du BVG. À combien s'élèverait le budget si on le basait sur l'ensemble du périmètre comptable de la Ville? M. Vaillancourt estime que cela ferait passer le budget annuel de 5 M\$ à 6,4 M\$.

À la fin des échanges, M. Forcillo remercie le vérificateur général pour la présentation de son rapport et invite le BVG à porter une attention plus grande à la vérification de conformité, notamment, en consignait en un seul lieu les principaux éléments de conformité.

7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21 h 40.

ADOPTÉ LE :

(Original signé)

Sammy Forcillo
Président

(Original signé)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

(Original signé)

Edwige Noza
Secrétaire recherchiste